

Accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations (S.I.A.M.)

L'accès à S.I.A.M. peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Accéder sur son "bureau virtuel" en tapant l'adresse Internet :
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son "compte utilisateur" et son "mot de passe" qui lui ont été communiqués lors du déploiement du projet I-Prof dans son département, puis valider son authentification en cliquant sur le bouton "Connexion" ;

ATTENTION : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connections.

Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.

Enfin, il doit cliquer sur le bouton " Les services ", puis sur le lien " S.I.A.M. " pour accéder à l'application S.I.A.M. premier degré.

Cette application permet à l'enseignant, en particulier, de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

*ATTENTION : L'enseignant **ayant initié** une demande de mutation par S.I.A.M. recevra son accusé de réception **uniquement** dans sa boîte I-Prof. Vous **informerez précisément** les candidats de cette modalité.*